



## **Approbation du projet de fusion de Lafarge Ciments avec Holcim Maroc par les Assemblées Générales des actionnaires**

Casablanca, le 4 juillet 2016

Conformément au projet de rapprochement de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc annoncé le 17 mars 2016, et à la suite de l'obtention du visa de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires des deux Groupes se sont réunies le 4 juillet 2016.

Les actionnaires de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc ont approuvé à l'unanimité l'opération de fusion par absorption de Holcim Maroc par Lafarge Ciments, en ligne avec les recommandations des conseils d'administration des sociétés.

Dans le cadre de cette opération, Holcim Maroc procédera à un apport en nature en faveur de Lafarge Ciments. Les actionnaires de Holcim Maroc seront rémunérés par le biais d'une émission de 5 935 512 actions nouvelles Lafarge Ciments. Ces actions seront attribuées aux actionnaires de Holcim Maroc, à raison de 1,20 action Lafarge Ciments pour 1 action Holcim Maroc.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Ciments a également approuvé à l'unanimité le changement de dénomination sociale de la société, qui sera dorénavant dénommée LafargeHolcim Maroc.

Fondée sur de fortes complémentarités entre les deux entreprises, objet du projet de fusion, LafargeHolcim Maroc sera en mesure d'apporter son expertise et ses capacités de recherche et d'innovation au secteur de la construction au Maroc, portée par la croissance économique, l'urbanisation croissante et la dynamique de développement des infrastructures.

La contribution de la nouvelle entité à la modernisation du secteur de la construction et à l'essor économique du Maroc repose également sur un modèle de développement durable soucieux des impacts environnementaux et socialement responsables.